



SYNDICAT D'APICULTURE DU GARD – COMPARATIF ASSURANCES 2023

Ce comparatif vous permet de choisir la formule d'assurance qui vous convient le mieux pour votre adhésion 2023 (page 7)

Formules et garanties UNAF	Du 01/10 au 28/02 remboursement par ruche	Du 01/03 au 30/09 remboursement par ruche	Cotisation Par ruche	Franchises* 2023
FORMULE 1			0,08 € + abonnement Abeilles et fleurs	Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280,00 €
Protection juridique				Sans
FORMULE 3A*	112,50 €	150,00 €	1,42 € + abonnement Abeilles et fleurs	Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280,00 €
Protection juridique				Sans
Catastrophe naturelle				1 140 €
Incendie, Événement climatique				228,00 €
Transport des ruches				228,00 €
Vols et détérioration				10% mini 200 €
FORMULE 3B*	187,50 €	250,00 €	2,31 € + abonnement Abeilles et fleurs	Franchise :
Responsabilité civile, Marchés				280,00 €
Protection juridique				Sans
Catastrophe naturelle				1 140 €
Incendie, Événement climatique				228,00 €
Transport des ruches				228,00 €
Vols et détérioration	10% mini 200 €			
*les formules 3A et 3B couvrent les mêmes risques mais les indemnisations sont différentes				
FORMULE 2 Multirisques AXA	du 1er janvier au 31 décembre 2023 Remboursement par ruche		Cotisation Par ruche	Franchises 2023
Responsabilité civile	137,00 €		1,90 €	néant
Incendie/explosion				néant
Événements climatiques attentats/terrorisme				10%
Catastrophe naturelle				mini 274€/maxi 2055€
dégât des eaux				Franchise légale
vol et vandalisme				néant
Transport des ruches* /marchés				15%
	Mini 274€/maxi 2500€			
	685€ ou 5 ruches			
* capital maximum par transport : 50 ruches				

Rappel : L'assurance souscrite, quelle que soit l'option choisie, couvre vos ruches pour la période comprise entre la réception de votre adhésion et la fin de l'année en cours.

***Franchise** : c'est le montant que l'assureur ne prend pas en charge et qui reste donc à votre charge en cas de sinistre.